



Pas d'avocat pour la demande de conditionnelle

Par **lafeedesbetises**, le **16/04/2014** à **09:47**

Bonjour,
Mon fiancé est incarcéré depuis 3 ans et a eu deux refus à ces précédentes demandes de mise en liberté conditionnelle (il était assisté de son avocat dans les 2 cas).
Il vient de se voir notifier son prochain passage devant le Jap, il aura lieu la semaine prochaine.
J'ai donc appelé son avocat qui m'a dit qu'il ne pourra pas être présent car déjà au tribunal se jour là. Il était pressé et ne m'a pas donné d'autre information.
Je m'inquiète donc énormément de comment va se passer ce Rdv avec le Jap.
Est ce que mon fiancé pourra quand même se présenter sans avocat ?
Est ce qu'on va lui en attribuer un commis d'office ?
Est ce que cette absence risque de jouer contre mon fiancé ?
Est ce qu'il y a quelque chose que je puisse faire pour appuyer sa demande ?
Je vous remercie
sincerement pour vos réponses à venir

Par **alterego**, le **16/04/2014** à **10:37**

Bonjour,
Rappelez l'avocat afin de savoir s'il ne peut pas demander à un confrère de le suppléer ou qu'il demande un report d'audience.
Cordialement

Par **lafeedesbetises**, le **16/04/2014** à **11:00**

Merci pour cette reponse rapide, j'essaierai de le rappeler entre midi et deux il sera peut etre moins occupé.
Mais votre réponse m'inquiète, il ne peut pas y aller comme ça ? quels sont les

risques ?
Merci encore pour votre aide.
Cordialement

Par **lafeedesbetises**, le **16/04/2014** à **11:00**

Merci pour cette reponse rapide, j'essaierai de le rappeler entre midi et deux il sera peut etre moins occupé.
Mais votre réponse m'inquiete, il ne peut pas y aller comne ça ? quels sont les risques ?
Merci encore pour votre aide.
Cordialement